

Banque de l'Habitat
Société anonyme au capital de 90.000.000 Dinars
Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis
Registre de commerce n° B 138 81 1996

La Banque de l'Habitat porte à la connaissance de ses actionnaires, des intermédiaires en bourse et de l'ensemble du public que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 septembre 2012 a fixé le montant net du dividende par action à 400 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 20 septembre 2012 auprès de l'intermédiaire en bourse ou du teneur de compte dépositaire des titres.

P/ LA BANQUE DE L'HABITAT
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL.